

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 05-2022

<u>Nombre de membres</u>	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Absents :	7
<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation :	07/03/2022
Date d'affichage :	04/04/2022

Le vingt quatre mars deux mil vingt deux, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 18h30 à la salle Claude Beun à CORMATIN, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, BURTEAU Gilles, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, PROTET Christian, PELLETIER Claude, LABULLE Marc.

Etaient absents : FARENCE Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc (Pouvoir à GELIN Daniel), PONCET Guy, GUENARD Pascal (Pouvoir à DUPARAY Alexandre), DURIAUX Philippe (Pouvoir à PELLETIER Claude), MORIN Jean-Marc, MARTINOT Rémy, THEVENON René.

A été nommé Secrétaire de séance : DUPARAY Alexandre

OBJET : PARTICIPATIONS DES EPCI.

Monsieur le Président présente aux délégués le tableau des taux de participations des EPCI calculés en fonction de la population,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le mode de calcul sur le tableau joint

CC Saône Beaujolais	5.7 %
CA Le Grand Châlon	8.5 %
CC du Clunisois	35.2 %
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	18.3 %
CC Entre Saône et Grosne	16.7 %
CC Saint Cyr Mère Boitier	15.6 %
TOTAL	100 %

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : 04/04/2022

et publication du : 04/04/2022

Le Président,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,


Jean-François BORDET
CLUNY
71250

EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE